



Topo général

Le présent document expose le dispositif électoral mis en place pour Radio Contact.

Ce document a été initié et proposé par la direction de l'information et de la rédaction, avant son approbation par d'autres instances. Il a pour objet d'inventorier la couverture éditoriale et de définir les règles et les principes généraux pour la durée de la campagne et de la pré-campagne.

Le présent dispositif électoral est élaboré dans le cadre du règlement du Collège d'Avis du 29.11.2011 relatif au programme de Radio et de Télévision en période électorale.

Le 14 octobre prochain seront organisées les élections communales et provinciales.

- **Le 14 juillet**, nous entrerons dans la période qui marque le début officiel de la campagne électorale et donc la période **dite de prudence**. A partir de cette date, nous nous engageons à respecter un équilibre d'ensemble d'apparition des formations politiques à l'antenne, en ce qui concerne la couverture de l'actualité liée à la campagne.

Pour tous les candidats se présentant en région wallonne, une répartition conforme à la représentation au sein du parlement wallon, soit 39% pour le PS, 25% pour le MR, 19% pour Ecolo et 17% pour le CDH.

Pour les candidats se présentant en région bruxelloise, une répartition conforme à la représentation au sein du parlement francophone bruxellois, soit 29% pour le PS, 23% pour Ecolo, 18% pour le MR, 15% pour le CDH et 15% pour le FDF.

- **Du 14 septembre au 13 octobre**, pour tous les candidats se présentant en région wallonne, une répartition égale : $\frac{1}{4}$ PS, $\frac{1}{4}$ MR, $\frac{1}{4}$ CDH et $\frac{1}{4}$ Ecolo.

pour tous les candidats se présentant à la région bruxelloise, une répartition égale : $\frac{1}{5}$ PS, $\frac{1}{5}$ MR, $\frac{1}{5}$ Ecolo, $\frac{1}{5}$ CDH, $\frac{1}{5}$ FDF.

Le mode d'emploi des élections

- Les élections communales : elles permettront de désigner pour 6 ans les collèges communaux francophones. (589 communes en Belgique)

La Wallonie comprend 262 communes, dont 9 en région de langue allemande.

La région bruxelloise : 19 communes.

La région flamande : 308 communes.

Un conseil communal est composé d'élus directs en nombre variable en fonction du nombre d'habitants de la commune. (7 dans les localités de 1000 habitants et 55 dans les communes de plus de 300 000 habitants et plus)

- Les élections Provinciales : élection du collège provinciale. (10 Provinces en Belgique)

La Wallonie comprend 5 provinces : le Brabant Wallon, le Hainaut, Liège, Luxembourg, et Namur.

Chaque conseil provincial se compose de 47 à 84 membres élus directement. Le Conseil provincial désigne en son sein un collège composé de 6 députés permanents.

Les provinces peuvent agir dans une série assez large de domaine.

Liste non exhaustive : enseignement, médecine préventive, politique sociale, travaux publics, logement, sport.

Remarque : la région bruxelloise n'est pas concernée par les élections provinciales.

Pour les émissions apparentées à l'information, les directives conformes à l'avis du CSA en la matière sont les suivantes :

- Toute intervention d'un candidat potentiel ou déclaré est comptabilisée par la Rédaction. Cette comptabilité se fait en suivant la représentativité des partis politiques dans chaque commune.
- Sont comptabilisés aussi les non-candidats marqués politiquement (ex. : un président de parti qui ne se présente pas)
- Sont mis en dehors du comptage, les personnalités politiques intervenant lors de crises graves de l'actualité (ex. : inondations, terrorisme, etc.)
- Il s'agira aussi de faire connaître les listes qui se présentent pour la première fois ou qui n'ont pas encore de représentants.

- Les arbitrages et le respect de l'équilibre général sont de la responsabilité du Rédacteur en Chef.

Pour les éventuels débats et sondages

- Les résultats des sondages et de toute autre enquête seront évalués avant diffusion dans la mesure du possible. Il sera tenu compte du document d'information du CSA en la matière.
- Lorsqu'un sondage est évoqué sur antenne, il faut préciser la taille de l'échantillon, la marge d'erreur, la date du sondage, la méthode d'enquête utilisée, les commanditaires et la proportion de sans réponse.
- Pas de diffusion de résultats de sondage la veille du scrutin.
- Des débats ne peuvent être organisés la veille du scrutin
- Les éventuels débats devront être équilibrés et respectant un temps de parole. Le nombre, la qualité et le choix des participants doit être fixé par un critère objectif, raisonnable et journalistiquement justifié. Ce critère est celui évoqué en début de dispositif et qui décrit l'équilibre à respecter.

En ce qui concerne l'interactivité

Radio Contact ne recourt pas à l'interactivité avec le public dans le cadre des élections.

En ce qui concerne le site internet

- Les règles d'équilibre seront également respectées sur internet.
- Un accès équitable sera possible pour les différents partis dont aucun sigle ne sera mis en avant de manière particulière.
- La règle de la non proéminence sera appliquée également aux candidats (photo, titre, etc.)

En ce qui concerne l'accès à l'antenne des « partis liberticides »

- Définition de parti liberticide selon le CSA : « des partis qui prônent ou qui ont prôné habituellement des doctrines ou messages constitutifs d'outrages aux convictions d'autrui, incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne, d'un groupe ou d'une communauté en raison de leur sexe, de leur prétendue race, de leur couleur, de leur ascendance ou origine

nationale ou ethnique, ou des doctrines ou messages contenant des éléments tendant à la négation, la minimisation, la justification, l'approbation du génocide commis par le régime national-socialisme allemand pendant la seconde guerre mondiale ou tout autre forme de génocide ».

- Pour les représentants de partis, mouvements ou tendances politiques qui ressortent de cette tendance « liberticide » : pas de tribunes ou de débats électoraux.
- La rédaction traitera dans ses journaux des enjeux liés à la présence de parti « liberticides » à ces élections. Et cela dans un souci de d'expliquer au mieux les enjeux du scrutin.

COUVERTURE Radio Contact

Grands Principes :

1. La rédaction s'engage à refléter le caractère contradictoire du débat électoral par la mise en onde des enjeux et des différentes solutions proposées par les différentes formations politiques se présentant aux élections. (esprit d'équité et d'équilibre) La rédaction s'engage à faire connaître au plus grand nombre l'ensemble des listes qui se présentent pour la première fois ou qui n'avaient pas d'élus en 2006.
2. Tout membre de la rédaction s'engage obligatoirement à faire connaître à son rédacteur en chef toute intervention (directe ou indirecte), de toute personne physique ou morale qui tenterait de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions.
3. Les journalistes de Radio Contact ne peuvent en aucun cas être candidat, ni apporter leur soutien public à une liste sans prévenir le directeur de la rédaction qui sera alors amené à prendre les dispositions qui s'imposent.
4. Les animateurs et présentateurs qui sont candidats aux élections seront absents de l'antenne dans le présent contexte.

Dispositif Antenne :

Philosophie : insister sur notre ancrage régional.

Intéressons-nous aux petites communes à enjeux.

Les Grandes Villes Wallonnes peuvent être abordés en Natio.

1. Semaine du 1 octobre.

Je propose que chaque bureau régional s'arrête sur les enjeux d'une commune.

La capsule de 13h (3min).

Chaque jour...une commune.

Résultat : du lundi au vendredi : 25 communes.

Liège : Verviers, Huy, Malmedy, Amay, St Nicolas.

Hainaut : La Louvière, Courcelles, Seneffe, Ath, Tournai.

Namur : Andenne, Ciney, Dinant, Rochefort, Beauraing.

Luxembourg : Bastogne, Arlon, Libramont, Houffalize, Léglise.

Bruxelles-Brabant Wallon : Woluwé St Lambert, Nivelles, Uccle, Waterloo, Bruxelles Ville.

2. Semaine du 8 octobre.

Je propose que chaque bureau régional s'arrête sur les enjeux d'une commune.

La capsule de 13h (3min).

Chaque jour...une commune.

Résultat : du lundi au vendredi : 25 communes.

Liège : Sprimont, Herve, Stavelot, Fléron ou Waimmes, PROVINCE

Hainaut : Dour, St Ghislain, Boussu, Pecq ,PROVINCE

Namur : Somme-Leuze, Sambreville, Couvin, Gembloux, ou Jemeppe-sur-Sambre
PROVINCE

Luxembourg : Marche, Virton, Aubange, Neufchâteau, PROVINCE.

Bruxelles-Brabant Wallon : Braine l'Alleud, Etterbeek, Ottignies LLN, Wavre, Anderlecht.

3. Dimanche 14 octobre.

Soirée Electorale (18h à 20H)

Utilisation de nos journalistes en régions. (directs, envois de sons)

Ce soir-là, ils feront des interviews pour leurs éditions régionales du lundi matin à 8H...

Ici à RTL House, nous donnerons aussi les résultats des grandes villes. (Liège, Mons, Namur, Charleroi, Bruxelles...)

Nous nous donnerons aussi les scores des personnalités.

4. Lundi 15 octobre.

Programme Classique. (Titres à 6h, 6h30....

Journaux alimentés par des sons pris la veille par les journalistes en Régions.

Nous nous attarderons sur les Grandes Villes et les Personnalités.

Pour Information :

Site web des 3 régions :

Région wallonne : <http://elections2012.wallonie.be>

Région Bruxelles-Capitale : <http://bruxelleselections2012.irisnet.be/>

Région flamande : <http://vlaanderenkiest.be/>